## **COMMUNE DE VAUCELLES**

# Le Clos du Haras

Permis d'aménager n° PA n° 014 728 25 00001 accordé le 04/08/25

**LOT** n°

9

Superficie totale : 414 m²

Cadastre: section B n° 413p9

Surface de plancher : 250 m²

## **PLAN DE VENTE**

**PROVISOIRE** 







#### Cabinet MGEX

Géomètre-Expert

140 Rue Philippe Livry Level - Quartier Koenig 14760 Bretteville sur Odon Téléphone : 02 31 29 89 08 mesenge@cabinet-mgex.fr www.cabinet-mgex.fr

Date: 30/09/2025 par JCM | Dossier n° 240191

240191.dwg

### DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR Loi S.R.U

#### Commune de VAUCELLES Section B n° 413p9

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

**LOTISSEMENT**: "Le Clos du Haras"

LOT n°: 9 **SURFACE** S= 414 m<sup>2</sup> **SURFACE PLANCHER** S= 250 m<sup>2</sup>

- résulte du bornage EFFECTUÉ AVANT TRAVAUX le .....
- Contrôle du bornage effectué le .....
- résulte du bornage EFFECTUÉ APRÈS TRAVAUX le .....

#### **DESCRIPTIF DU BIEN VENDU**

Le plan de vente du lot indique :

En limite Nord : 16.72m en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'opération. En limite Ouest : 21.99m et 2.11m en bordure de la parcelle B.413p8 (LOT 8).

En limite Sud: 18.26m en bordure de la parcelle B.413p.

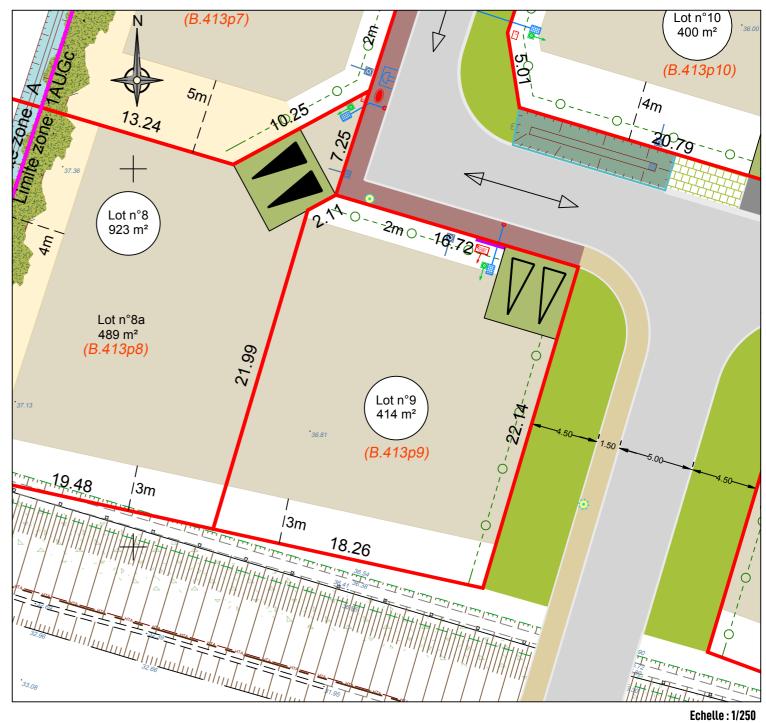
En limite Est : 22.14m en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'opération

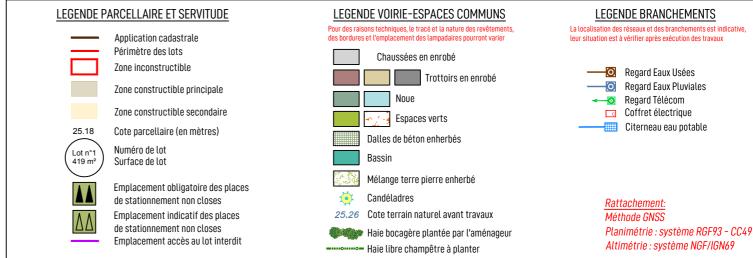
Dressé le 1er Octobre 2025 par

Monsieur Jean-Charles MESENGE Géomètre-Expert à BRETTEVILLE SUR ODON

Signature:

La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain entre limites réelles, c'est à dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales. Seules les limites réelles ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.





- la localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
  - les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finitions.
  - Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de découpage ou de remblaiement.
- Levé topographique en octobre 2024